



CARTIER SAADA S.A à C.A



Société anonyme à conseil d'administration « S.A » Au capital de 46.800.000 Dirhams
Siege social : 285-291 Z.I Sidi Ghanem – Marrakech – Registre de commerce n° 959

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Conseil d'Administration de CARTIER SAADA, réuni le 14 Juin 2010 a arrêté les comptes au 31 Mars 2010.

Les actionnaires de la Société anonyme CARTIER SAADA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire au siège de la société, 285-291 NZI Sidi Ghanem à Marrakech, le :

Mercredi 1^{er} Septembre 2010 à 10 heures

Les actionnaires sont appelés à délibérer sur l'ordre suivant :

- 1- Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2009/2010,
- 2- Rapport des commissaires au x comptes sur les comptes de cet exercice,
- 3-Examen et approbation, s'il y a lieu, du bilan et des comptes afférents à cet exercice, et quitus de leur gestion au conseil d'administration et aux commissaires aux comptes,
- 4- Affectation du résultat de l'exercice,
- 5- Autorisation à donner au conseil en vertu de l'Article 56 de la loi n° 17-95.
- 6- Fixation des jetons annuels de présence à allouer au conseil d'administration,
- 7- Renouvellement du mandat des administrateurs dont les fonctions prennent fin à l'issue de cette assemblée,
- 8- Questions diverses,
- 9- Pouvoirs à conférer.

Tout actionnaire peut demander l'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour. Cette demande doit être adressée au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix jours à compter de la publication du présent avis.

La participation ou la représentation à l'Assemblée est subordonnée, pour les titulaires d'actions nominatives, à l'inscription de l'actionnaire sur le registre des actions nominatives, et pour les titulaires d'actions au porteur, soit au dépôt au siège social des actions au porteur ou d'un certificat d'un dépôt délivré par l'établissement dépositaires de ces actions. Ces formalités doivent être accomplies cinq jours avant la date de la réunion de l'Assemblée.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint, un ascendant, descendant ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

Des formules de pouvoir sont à la disposition des actionnaires au siège social.

Les actionnaires réunissant les conditions prévues à l'article 117 de la loi 17-95 relative à la société anonyme, ont la faculté de requérir l'inscription des projets de résolutions à l'ordre du jour, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social, dans le délai de dix jours à compter de la publication du présent avis de convocation.

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTION AGREE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires aux comptes, les approuve dans toutes leurs parties, ainsi que le bilan et le compte des produits et charges de l'exercice social 2009/2010,

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus entier et définitif de gestion pour l'exercice social 2009/2010, aux administrateurs en exercice et aux commissaires aux comptes.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide la répartition suivante :

Résultat de l'exercice 2009/2010.....	11 604 403,51 DH
Attribution aux actionnaires d'un dividende	
1,00 dirham x 4.680.000 actions.....	4 680 000,00 DH
Report à nouveau	6 924 403,51 DH
Reste	NEANT

L'assemblée générale décide que les dividendes seront disponibles en paiement à partir du 28 Septembre 2010.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale renouvelle aux administrateurs, les autorisations en vertu de l'Article 56 de la loi n° 17-95.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale fixe la rémunération des jetons de présence pour l'exercice 2009/2010
 DH 10.000,00 pour chaque administrateur.

SIXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, conformément aux statuts et après en avoir délibéré, décide de nommer pour une durée de QUATRE ANNEES c'est à dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2013/2014 :

Madame DEBBAGH AICHA
 Madame DEBBAGH KHADIJA
 Madame EL MAAROUF AICHA
 Monsieur PIERRE CARTIER

Monsieur BENIDER OMAR
 Monsieur BERRADA AZIZI EL HADI

Et Monsieur DEBBARH MOUNIR MY HASSAN

Dans la fonction d'administrateur de la société.

Mesdames DEBBAGH AICHA, DEBBAGH KHADIJA et EL MAAROUF AICHA, et messieurs PIERRE CARTIER, BENIDER OMAR, BERRADA AZIZI EL HADI et DEBBARH MOUNIR MY HASSAN présents ou représentés déclarent accepter ce renouvellement pour 4 années dans la fonction d'administrateur.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

